

Compte-rendu du groupe de travail (GT) « enjeux horticoles, paysages, et JEVI »

Stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) Occitanie CBNMed/CBNPMP

23/05/2022, visioconférence

Pour toutes questions concernant les PEE en région Occitanie, vous pouvez contacter les référents à l'adresse mail suivante : contact@pee-occitanie.fr

Pour toutes questions sur les EEE Faune en région Occitanie, vous pouvez contacter les référents à ces adresses : camille.gilliot@cen-occitanie.org et iris.lang@cen-occitanie.org

Documents joints :

- diaporama (.pdf)
- documents de référence : liens

Participants : 14 personnes

- Vanina Agache (CBNPMP)
- Jocelyne Cambecèdes (CBNPMP)
- Cyril Cottaz (CBNMed)
- Jérôme Dao (CBNPMP)
- Pierre Ehret (DGAL, basé à la DRAAF Montpellier)
- Olivier Filippi (Pépinières Filippi)
- Sébastien Fournié (DREAL Occitanie)
- Stéphanie Grosset (Ville de Montpellier)
- Lisa Lacroix (Ville de Montpellier, Parc du Lunaret)
- Iris Lang (CEN Occitanie)
- Véronique Mure (botaniste indépendante, enseignante à l'ENS du paysage à Marseille)
- Virginie Oddo (FNPHP)
- Philippe Tixier-Malicorne (FREDON Occitanie)
- Louise Turpin (CBNMed)

Excusés :

- Maïlys Alison (Région Occitanie)
- Sylvia Lochon-Menseau (CBNMed)
- James Molina (CBNMed)
- Violaine Meslier (ARB Occitanie)
- Véronique Ventre (ARB Occitanie)

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

GROUPE DE TRAVAIL « ENJEUX HORTICOLES, PAYSAGES ET JEVI »

Tous les retours récoltés lors des groupes de travail ont pour objectif d'être intégrés dans le plan d'action (document opérationnel) de la stratégie PEE Occitanie, en cours de rédaction. Merci à tous les participants pour leur contribution.

Pérenniser un espace de dialogue avec le GT "enjeux horticoles, paysages et JEVI"

Il serait intéressant de pouvoir se réunir lors de nouveaux GT pour continuer à échanger. Nous pourrions démarrer par un point spécifique avec l'interprofession horticole afin de pouvoir discuter des éléments mis en lumière lors de ce premier GT, afin d'échanger sur les listes et leur opérationnalité, clarifier des éléments de méthodologie, échanger la bibliographie scientifique (facteurs de changement, changements climatiques, dynamique des écosystèmes, successions végétales, nouveaux écosystèmes, etc.) et préciser les enjeux actuels et futurs de la profession espèce par espèce (notamment comprendre les PEE à usage horticole et les difficultés rencontrées par les entreprises).

Aider à un consensus en termes de communication avec les filières intéressées et les porteurs de démarche de type Végétal Local et EEE

La terminologie utilisée lors de discours relatifs aux invasions biologiques est complexe : nous pourrions travailler avec les filières intéressées et les animateurs de la marque Végétal Local sur des notions de clarification de la terminologie utilisée (envahissant, indigène, local, exotique, etc.) et sur la portée des travaux et projets liés à Végétal Local et à la démarche EEE (plantations en zones urbaines, introduction de plantes exotiques potentiellement envahissantes, etc.). L'objectif serait de faciliter la communication avec les filières intéressées et les porteurs de démarche de type Végétal Local et EEE.

Travailler sur une liste de consensus des espèces horticoles en coordination avec les travaux nationaux

Avoir des consensus sur l'application des listes est important. Nous pourrions travailler ensemble sur divers outils (par exemple, travailler sur un arbre décisionnel, discuter de la portée opérationnelle ou réglementaire de liste PEE Occitanie, se coordonner avec les travaux du Code de conduite Val'hor, etc.). De plus, nous pourrions participer à la valorisation des travaux de la filière sur la prise en compte des espèces végétales exotiques envahissantes (valorisation des cultivars stériles non drageonnants, etc.).

Discuter de la réglementation, de son application et du rôle du GT pour la faire évoluer.

Faciliter la participation des acteurs horticoles au réseau d'observateurs sur le terrain, notamment pour la détection des nouvelles plantes exotiques et à forte dynamique.

PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES D'OCCITANIE PAR CYRIL COTTAZ (CBNMED), JÉRÔME DAO (CBNPMP) ET LOUISE TURPIN (CBNMED).

Voir diaporama en pièce-jointe.

Discussions :

Stéphanie Grosset (Ville de Montpellier) demande sur quoi se base le coefficient de recouvrement ?

Cyril Cottaz (CBNMed) : le coefficient se base sur les connaissances liées aux données de présence, données recueillies par les botanistes pour chaque localité d'espèces végétales exotiques envahissantes. Il est noté le recouvrement de l'espèce dans la station étudiée (faible à fort recouvrement : avec des seuils à 5%, 25% et 50% d'occupation de la surface étudiée). Pour établir le coefficient à l'échelle régionale, le coefficient le plus important est retenu, car il reflète l'aptitude au recouvrement de l'espèce. Le coefficient de distribution spatiale est basé sur l'ensemble des données de présence disponibles, il traduit l'état des connaissances sur la répartition de l'espèce en région (espèce localisée à largement répandue).

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : quid de la prise en compte des milieux perturbés dans les invasions végétales ?

Jérôme Dao (CBNPMP) : cet aspect est pris en compte dans l'analyse de risques de Lavergne dans la cotation finale (par ex. la [cotation 3 de Lavergne](#) désigne les espèces à impacts importants essentiellement en milieux perturbés). À partir du moment où l'espèce commence à entrer spontanément dans un milieu hors plantation, même si le milieu est perturbé, c'est un indice que l'espèce est capable de s'échapper.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : attention, beaucoup de questions conflictuelles sont plus idéologiques que botaniques...

Philippe Tixier-Malicorne (FREDON Occitanie) : question méthodologique, quid du suivi des populations ? Y a-t-il des opérations pour suivre l'évolution des populations d'espèces sur le territoire ? Est-ce que cela est pris en compte dans les différentes catégories ?

Cyril Cottaz (CBNMed) : L'évaluation de la capacité des espèces à se naturaliser se base sur l'expertise de terrain (botanistes) et l'analyse des données de présence dans le temps, mais il n'y a pas de stations/populations pilotes suivies à l'échelle du territoire pour l'instant.

Jérôme Dao (CBNPMP) : nous avons repris les mêmes types d'analyses de risques que celles au niveau européen (elles se basent sur de la bibliographie, des avis d'experts et prennent en compte différents types d'impacts). La liste Occitanie a ses propres catégories, au nombre de cinq : "Majeure, Modérée, Émergente, Alerte, Prévention". Ces catégories sont construites sur la base des analyses de risques, en tenant compte des 4 zones biogéographiques de la région et mettent en avant la répartition et l'intensité des impacts de chaque espèce.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : est-ce que vous prenez en compte les aspects positifs lors de vos analyses de risques ? Comme mentionné au niveau européen ?

Jérôme Dao (CBNPMP) : Non. Nous n'étudions pas les aspects positifs des espèces. Nous avons réalisé des analyses de risques afin de savoir quelles sont les espèces exotiques qui correspondent à la définition de "plante exotique envahissante" établie par la stratégie nationale relative aux EEE.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : la non prise en compte des aspects positifs est un sujet très polémique, dont il faudra rediscuter plus tard au cours du GT.

PARTIE II : DISCUSSIONS ET SONDAGES

GROUPE DE TRAVAIL

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : cela fait 20 ans que nous participons à de nombreux groupes de travail. Nous souhaitons exprimer des remarques : nous sommes en réseau, nous-mêmes, avec de nombreux scientifiques, qui travaillent sur ces questions et qui s'interrogent sur vos démarches. Nous faisons remonter des interrogations qui, le plus souvent, ne sont pas prises en compte. Nous avons l'impression, que nous sommes consultés, non pas pour faire avancer votre démarche, mais parce que vous avez besoin de nous consulter pour valider vos financements. Nous sommes arrivés à un tel point de frustration au niveau des filières professionnelles, qu'il y a une véritable rage qui s'établit, bien malheureusement, à votre rencontre. Les possibilités de travailler ensemble deviennent extrêmement ténues. Je vous alerte : nous avons été consultés de très nombreuses fois dans les 20 dernières années, par exemple sur la rédaction de la stratégie nationale sur les EEE, et les éléments majeurs de réflexions/restrictions que nous avons proposés et qui n'ont pas été pris en compte. Dans la mesure où vous vous calez sur des choses qui ont déjà été travaillées, et sur lesquelles nous avons déjà des oppositions fondamentales, on se retrouve en porte-à-faux. Nous voulons travailler avec vous, bien sûr, mais nous avons déjà loupé des étapes fondamentales en amont. Comment voulez-vous qu'on avance dans ces conditions-là ? Cela va être très difficile, mais toutefois nous sommes là pour avancer de manière positive sur ces sujets-là, bien qu'on ait des options idéologiques différentes. Je suis surpris que dans votre présentation, les concepts de changement climatique, de migration des espèces et l'historique général de la dynamique de l'évolution des écosystèmes n'aient pas été mentionnés. Tout ça semble complètement à côté de vos démarches alors que pour nous c'est fondamental.

Cyril Cottaz (CBNMed) : En tant que CBN, nous avons contribué à la [Stratégie nationale relative aux EEE](#), mais ce n'est pas nous qui l'avons réalisée, elle a été coordonnée par le ministère de la transition écologique, l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'Office français de la biodiversité. Nous ne portons pas la démarche nationale, ni l'historique de la non prise en compte de vos demandes. En région Occitanie, on travaille en cohérence avec ce qui est fait à l'échelle nationale, pour le décliner à l'échelle régionale. S'il y a de la sur-sollicitation, nous en sommes désolés. Concernant les attentes de la filière en région PACA lors des précédents GT, le CBNMed et le CBNA ont bien pris en compte vos retours lors de la création de la stratégie PEE en région PACA : les listes ont été créées à destination des gestionnaires d'espaces naturels, elles ne sont pas à destination des milieux urbains.

Pour les milieux urbains, nous valorisons le travail de Val'hor comme le code de conduite sur les plantes exotiques envahissantes.

Jérôme Dao (CBNPMP) : L'idée des trois cercles présentés dans le diaporama est d'illustrer que les activités des CBN et des acteurs des filières horticoles/paysage/espaces verts sont impactés dorénavant par le troisième cercle : celui des invasions biologiques. Les espèces de la liste Occitanie sont l'héritage de notre passé avec beaucoup d'introductions : à l'époque, nous n'avions aucune connaissance sur le phénomène d'invasion. La problématique du changement climatique n'est effectivement pas au cœur de cette étape de la stratégie. Comment on fait maintenant pour construire ensemble un avenir prenant résolument en compte la question des invasions biologiques ? Dans de nombreux débats sur ces questions, c'est un refus du sujet qui nous empêche tous d'avancer vers des solutions partagées. Le code de conduite Val'hor a été une super avancée pour les professionnels, mais de nombreuses espèces ne sont pas citées : qu'est-ce qu'on en fait ? Aujourd'hui, l'enjeu est aussi de l'actualiser pour prendre en compte certaines espèces qui répondent aux critères des listes de "consensus" et "de plantes soumises à recommandation" du code Val'hor.

Véronique Mure (botaniste indépendante) : Sur le terrain, à la dernière étape lorsqu'on établit des listes végétales et qu'on les confronte à des labels, ou en forêt à des autorisations (et financements de l'État), on se trouve confrontés à de grandes confusions dans la terminologie notamment. Il y a beaucoup de confusions entre l'indigénat, le label Végétal Local, les exotiques, les exotiques envahissantes... On finit par avoir un melting pot, qui est source de tous les problèmes aujourd'hui. On ne peut pas réduire des stratégies végétales à des tableurs Excel. Le fait que le type de milieux ne soit pas pris en compte dans vos évaluations change tout. Je me trouve confrontée à des palettes végétales dans des centres-villes (exemple : cours d'école dans le centre-ville de Nîmes où des palettes végétales avec des végétaux que je considère comme patrimoniaux - figuiers, amandiers, cognassiers - sont rejetées par le label bâtiments durable d'Occitanie¹ car ce n'est pas indigène). Le terme d'indigénat n'est absolument pas défini et est compliqué à définir, notamment dans un contexte de changement climatique aujourd'hui. On ne peut pas dire « on sort cette plante car elle n'est pas indigène ». Je travaille aussi sur des forêts après incendie, je suis aussi confrontée aux milieux naturels. En confrontant vos listes avec le Livre blanc (SBF)² sur l'introduction d'essences exotiques envahissantes, beaucoup de choses ne sont pas cohérentes, c'est agaçant. Sur le terrain, quand on est confronté à des projets, il y a vraiment de quoi s'énerver.

Équipe organisatrice : Afin de pouvoir prendre en compte les enjeux que vous évoquez, pouvez-vous nous faire remonter des exemples concrets ? ou des études de cas ?

Véronique Mure (botaniste indépendante) : Est-ce qu'il ne faudra pas introduire des espèces exotiques en forêt après les incendies répétés provoqués par le changement climatique ?

Jocelyne Cambecedes (CBNPMP) : je me rends compte qu'il y a différents sujets et ce GT n'a pas pour objectif de traiter tous ces sujets.

¹ [Label Bâtiments durables d'Occitanie](#)

² [Livre blanc sur l'introduction d'essences exotiques en forêt, Société botanique de France](#)

Sur la question de l'indigénat : c'est une préoccupation qui nous concerne aussi en tant qu'animateur de la marque Végétal Local, et nous sommes vigilants à ce que les préconisations soient limitées afin que les milieux urbains ne fassent pas partie des préconisations pour ce label. Il s'adresse bien aux espaces naturels. Sur les milieux perturbés : le fait que l'habitat soit perturbé ou non lorsque les relevés sont faits n'est pas noté. Cependant, la perturbation n'est pas maîtrisable. Tout ce que l'on peut constater dans les inventaires des botanistes, c'est la présence de l'espèce. L'habitat peut être perturbé pour différentes raisons (berge érodée, pelouse écorchée, etc.), dans ce cas, on est sur une perturbation qui constitue le fonctionnement même d'un écosystème. Et puis il y a les habitats perturbés pour des raisons anthropiques (chantiers d'aménagement), dans ce cas il y a des préconisations qui peuvent accompagner ces chantiers pour limiter et prévenir l'arrivée de PEE. Certaines perturbations sont liées à l'agriculture, là on ne peut pas le maîtriser non plus. C'est un fait : les PEE se développent plus spontanément sur des terrains perturbés. Mais les perturbations peuvent être de niveaux très différents.

Jérôme Dao (CBNPMP) : pouvez-vous préciser ce qu'est le label "Bâtiment durable Occitanie" ?

Véronique Mure (botaniste indépendante): Le Label Bâtiment durable est donné par la Région Occitanie sur des bâtiments. Il y a l'équivalent en PACA, et c'est problématique de la même façon. Dans l'évaluation pour l'obtention du label, des paramètres du bâtiment sont passés au crible de tableurs Excel, et pour les parties extérieures, dans l'exemple de tout à l'heure, deux critères uniquement ont été pris en compte : l'indigénat des plantes et la potentialité d'invasion. Je ne sais pas à quelle liste les bureaux d'étude se réfèrent. Les plantes ont été « refusées » car elles n'étaient pas indigènes. Le bureau d'étude avait donné des plantes de substitution qui étaient dans les listes locales mais non adaptées à un centre-ville urbain. Il me semble que la question des changements climatiques est extrêmement importante : on ne peut pas rentrer que par la palette essence locale. Cela ne fonctionnera pas, ou alors avec des apports d'eau importants. J'alerte sur le fait que la pression (nationale et européenne) mise sur cette question d'invasion prend le pas sur toutes les autres. On retient les choses les plus simples, et on a donc beaucoup de difficultés à faire des projets qui vont tenir dans le temps.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : je pense que vous n'avez pas conscience de la cascade de conséquences générées par vos listes. Nous sommes là pour vous alerter. Nous avons pris note des protocoles que vous utilisez pour définir ces listes. Néanmoins, les listes vous échappent car elles sont utilisées par les bureaux d'étude de manière absurde. Il faut donc avoir une vigilance extrême dans les derniers niveaux (alerte et potentiel) en particulier. Pour les personnes qui utilisent ces listes, c'est tout pareil. Une fois écrit, c'est foutu : les utilisateurs des listes n'auront pas de doutes et vont retoquer les espèces catégorisées, même si ce sont des espèces fondamentales à utiliser dans les milieux urbains. À propos du label Végétal Local, notre métier est de produire de la végétation adaptée aux conditions locales, et aux conditions qui vont venir dans 20-30-50 ans. Notre métier est aussi de produire des plantes qui contribuent à une dynamique d'évolution dans les espaces verts pour limiter les contraintes d'entretien, et donc évidemment des plantes qui se resèment, et qui vont s'échapper. C'est notre rôle, si vous ne l'intégrez pas, nous serons en conflit pour toujours.

Stéphanie Grosset (Ville de Montpellier) : pour rebondir sur les échanges, je pense qu'il faut nuancer. Dans mon expérience à Montpellier, je regarde surtout les listes d'espèces envahissantes à préoccupation majeure, que je proscriis de mes listes.

Pour les autres, nous essayons de nuancer en fonction de l'endroit où l'on se trouve. Je préconise 60% d'espèces locales/indigène et le reste en exotiques. On essaie de mettre plus de local le long des Trames Vertes et Bleues ou en périphérie de la ville, et dans les parcs historiques où il y avait déjà des espèces exotiques, on autorise ce type de plantations. Ce n'est pas tout noir ou tout blanc. C'est peut-être à nuancer en fonction d'où l'on va planter.

Lisa Lacroix (Ville de Montpellier) : merci pour vos interventions. Cela soulève la question de la fonctionnalité des écosystèmes. Il me semble qu'avec les perturbations qui s'annoncent au niveau des cortèges d'espèces, il est presque vain de vouloir conserver les cortèges historiques/indigènes. Il faudrait peut-être plutôt s'assurer que les nouveaux cortèges qui vont apparaître [avec potentiellement des plantes exotiques envahissantes] vont pouvoir conserver la fonctionnalité des écosystèmes ? Comment avez-vous combiné le niveau de propagation et le risque pour l'écosystème : une espèce très propagée mais qui permet la continuité de la fonctionnalité est-elle toujours considérée comme envahissante ?

Cyril Cottaz (CBNMed) : On prend en compte la différence entre enjeux urbain et naturel, et nos préconisations font bien cette différence.

Lisa Lacroix (Ville de Montpellier) : jusqu'à présent, le fait qu'une espèce prenne la place des autres a tendance à être considéré comme un risque, alors que peut-être qu'avec le réchauffement climatique on devrait considérer que c'est inévitable et que l'on devrait plutôt se poser la question : est-ce que l'espèce permet le maintien des fonctionnalités de l'écosystème (même si elle prend la place d'une autre).

Véronique Mure (botaniste indépendante) : c'est un point crucial. Ce n'est plus forcément un risque de "prendre la place de". Les plantes opportunistes avec une stratégie de vie de reconquête sur des milieux perturbés ne « prennent pas la place de », elles viennent simplement reconquérir des territoires perturbés. Dans ce cas-là, la plante dite « invasive » prend la place pour relancer la dynamique végétale sur le milieu perturbé. C'est fondamental de s'entendre là-dessus. D'ailleurs, je suis assez satisfaite de constater que sur le site du MTES, la page d'accueil indique : "aucune disparition d'espèces n'a été attribuée à des espèces exotiques envahissantes à ce jour". L'idée que les plantes exotiques envahissantes viennent « prendre la place de » ou nuisent aux espèces indigènes devrait être plus détaillée pour créer moins de confusion.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : On touche du doigt le vrai sujet, il y a de nombreuses publications scientifiques qui concernent les écosystèmes émergents, "*novel ecosystems*", et je vous invite tous à les lire parce que dans 50 ans, il n'y aura que des écosystèmes émergents. Je vous invite aussi à regarder la cartographie de l'évolution des aires biogéographiques des essences forestières française de l'INRAE Nancy³, vous verrez la carte de la France avec la zone grise correspondant à la zone méditerranéenne, où quasiment aucune espèce méditerranéenne actuelle clé de voûte ne sera encore présente dans les 100 ans qui viennent, et ce dans un scénario de réchauffement climatique optimiste. Nous sommes dans une zone grise : on ne sait pas quels types d'espèces la zone pourra accueillir. Et donc il y aura forcément des PEE.

³ Équipe organisatrice : nous avons trouvé l'article montrant la carte de répartition des essences réalisée par l'INRAE Nancy mentionnée au cours du GT : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02665646>

Il va falloir considérer que certaines espèces sont négatives (avec des impacts sur la santé humaine, l'économie, sur le fonctionnement des écosystèmes, etc.), mais que d'autres représentent notre flore d'avenir et vont être positives. C'est pourquoi les aspects positifs des espèces exotiques envahissantes devraient être étudiés et pris en compte dans les protocoles d'analyses.

Jérôme Dao (CBNPMP) : Des oppositions de principes fondamentaux existent. Pour les CBN, la capacité de résilience et d'adaptation des écosystèmes est une voie pour résister au changement climatique. Avons-nous les capacités aujourd'hui de replanter des espèces exotiques pour reconstituer les écosystèmes et contrer ces perturbations majeures à l'échelle de la France ?

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : il ne faut pas simplifier : les amalgames et les exagérations sont dangereux.

Jérôme Dao (CBNPMP) : Les principes fondamentaux qui nous poussent à agir ne sont pas forcément les mêmes. Mais même si des divergences existent, nous pouvons déjà commencer à travailler sur la clarification des termes et concepts utilisés : espèces exotiques, espèces envahissantes, espèces indigènes... Un travail peut être fait en commun pour éviter les confusions. Même si nous avons des divergences : on ne sera jamais pour planter des espèces [exotiques envahissantes] pour créer ces "*novel ecosystem*".

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : pourquoi planter ?

Jérôme Dao (CBNPMP) : je voulais parler de la plantation d'espèces exotiques de climat sec dans une logique d'anticipation et d'adaptation au réchauffement climatique.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : Il y a deux enjeux totalement différents : pour les plantations dans les jardins, un bon nombre d'espèces Végétal Local ont des grandes chances de disparaître dans les 50 prochaines années. L'idée est de s'adapter aux conditions locales dans 50 ans. Et indépendamment, il s'agit d'une évolution de la dynamique naturelle des écosystèmes, absolument pas de plantation en milieu naturel. On va vers un désert si on ne plante que des espèces indigènes. C'est dans la bibliographie scientifique sur les milieux méditerranéens. Ce n'est peut-être pas votre mission actuelle, mais un jour votre mission va probablement changer. Les conservatoires botaniques devront se tourner vers l'avenir. Si vous pensez qu'une plante exotique qui se resème dans un contexte de changement climatique est forcément négative, il faut revoir vos positions.

Jérôme Dao (CBNPMP) : Je comprends cet aspect-là et qu'un impact considéré comme négatif sur un écosystème actuel puisse être vu positivement pour le développement de nouveaux écosystèmes mieux adaptés. En tout cas, il y a un travail à faire ensemble sur des questions de clarification. Il est possible que l'appropriation de la liste de référence des PEE par des acteurs dépassent la portée de cette liste, à savoir : une liste pour clarifier le caractère envahissant avéré ou potentiel des plantes exotiques en Occitanie, en s'appuyant sur la définition de la stratégie nationale.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : Cette définition même est polémique. C'est une approche subjective de définition alors que c'est un problème majeur. Dans la bibliographie, la définition de Richardson par exemple n'intègre pas d'emblée l'aspect négatif : ce dernier est à prouver. Par défaut, vous laissez entendre qu'il y a des impacts négatifs. On vous critique de façon majeure sur le fond de votre méthode.

Cyril Cottaz (CBNMed) : La définition de la stratégie nationale a été reprise du règlement européen. C'est une base réglementaire. Nous travaillons bien sur les impacts sanitaires, socio-économiques, écologiques négatifs en étudiant la bibliographie. On ne s'arrête pas seulement aux relevés floristiques, il y a bien des analyses espèce par espèce. D'après les échanges, un besoin de clarification de définition est essentiel. Je vous propose que nous avançons avec quelques sondages pour que tout le monde s'exprime.

SONDAGE 1 : BESOINS

BESOINS

Sondage | 1 question | 5 sur 10 (50%) a/ont participé

1. Parmi ces propositions, quelles seraient les actions que vous souhaiteriez voir mises en place à l'avenir ? (3 choix possibles) (Choix multiple) *

5/5 (100%) a/ont répondu

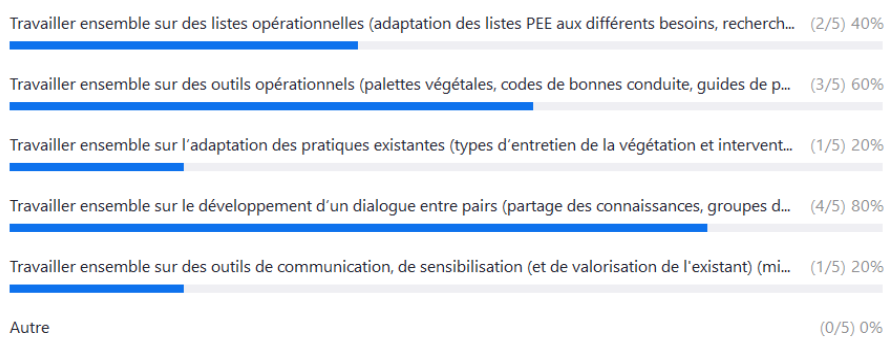


Figure 1 : Résultats du sondage 1

SONDAGE 2 : FREINS

FREINS

1:46 | 1 question | 7 sur 10 (70%) a/ont participé

1. Quels seraient, à votre avis, les freins à votre mobilisation à travailler avec nous sur la thématique PEE ? (3 choix possibles) (Choix multiple) *

7/7 (100%) a/ont répondu

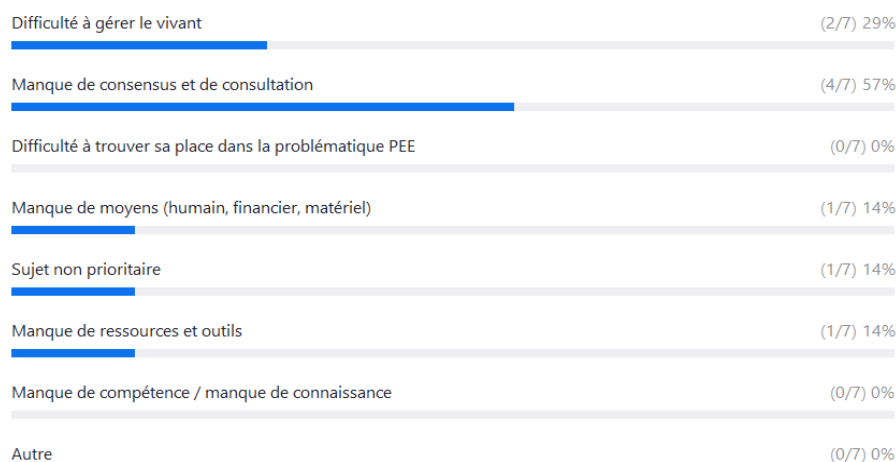


Figure 2 : Résultats du sondage 2

SONDAGE 3 : ATTENTES/PRIORITES

ATTENTES/PRIORITES

Sondage | 1 question | 6 sur 9 (66%) a/ont participé

1. La future stratégie s'organisera autour de 5 grands axes (prévention, connaissance, gestion, communication, gouvernance). Pour vous, quelles sont les orientations dans lesquelles vous souhaitez vous impliquer ? (Choix multiple) *

6/6 (100%) a/ont répondu

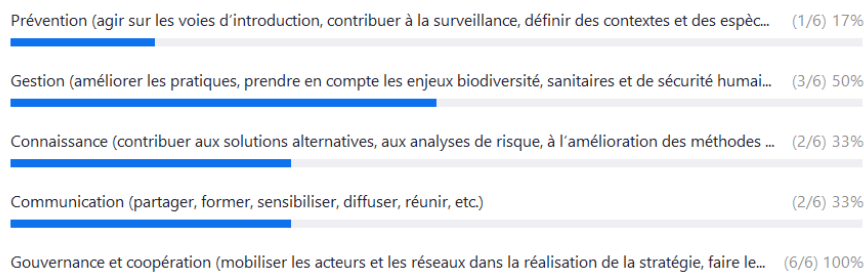


Figure 3 : Résultats du sondage 3

Iris Lang (CEN Occitanie) : Je souhaiterais juste rappeler qu'un énorme travail de bibliographie et d'analyse de risques a été mené pour définir la liste faune exotique envahissante, et il en est de même pour la liste des plantes exotiques envahissantes. L'élaboration de nos méthodologies faune et flore a été menée de concert. La méthodologie d'élaboration des listes, et les listes finales ont été validées en CSRPN Occitanie.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : merci pour votre intervention. Je voudrais revenir sur l'intervention de Jérôme Dao : il y a confusion entre les animaux et les plantes et les organismes pathogènes. Ce n'est pas la même chose en termes de potentialités des impacts, et du comportement de l'organisme envahissant dans les chaînes trophiques. Il n'y a pas de projection de l'impact potentiel des animaux sur notre réflexion sur les plantes. Ce sont deux thématiques différentes.

Philippe Tixier-Malicorne (FREDON Occitanie) : La FREDON Occitanie est au centre de plusieurs réseaux, on intervient un peu dans tous les milieux. Bien souvent, les sujets sont vus par le petit bout de la loupe et pas avec suffisamment de grand angle. C'est une population (et non une espèce) qui est envahissante, et il y a une notion de territoire à prendre en compte. Une espèce pourra être envahissante à un endroit mais pas à un autre. Ainsi, l'envahissement du buddléia sur les bords de l'Hérault peut être problématique, mais pas des populations de la même espèce près de Lattes. Il faut avoir un regard consensuel. Des populations de *Lippia* indiquées dans la flore de Coste (année ?)⁴, n'ont jamais bougé. Il faut un regard large et consensuel. J'ai assisté en 2014 aux Assises nationales [rassemblement de la communauté EEE organisé par l'UICN] à Orléans⁵ : même au sein de la communauté environnement, il y a des différences d'idéologie. Ce

⁴ [Équipe organisatrice : Coste à trouver *Lippia* [= *Phyla nodiflora* var. *minor*] à Béziers en 1890.

⁵ Assises nationales "EEE vers un renforcement des stratégies d'action" organisée par IUCN France en 2014

n'est pas tout noir ou tout blanc, il y a toutes les nuances de gris à prendre en compte. Le dogmatisme est très dangereux. Concernant le débat sur la conservation des espèces locales : nous avons en Occitanie des pressions sanitaires qui mettent à mal les politiques du Végétal Local. Nous avons une forte pression des ravageurs, avec *Xylella fastidiosa* [bactérie s'attaquant à de nombreuses cultures : vignes, oliviers, arbres fruitiers, etc.]. Dans 20 ans, au regard de la pression des ravageurs et pathogènes que nous avons à nos portes, beaucoup d'espèces, locales ou exotiques, sont amenées à disparaître. Les pressions sanitaires vont nous obliger à nous remettre en cause. Ça fait sourire de voir l'agave (avec le charançon noir de l'agave qui est en train de détruire les populations d'agaves) ou plusieurs espèces de palmiers (*Phoenix* et *Trachycarpus*) dans la liste Occitanie, alors que ces espèces sont vouées à disparaître. Le chêne vert (indigène) est aussi en très mauvaise posture à cause du stress hydrique général sur tout le territoire, qui favorise le parasitisme. C'est bien d'avoir ce groupe de travail pour continuer de dialoguer, de nous confronter, et de sortir de nos certitudes. Il est important d'écouter et de voir ce qui se passe autour. La FREDON Occitanie a une vue d'ensemble panoramique, ce qui nous permet d'avoir un jugement plus pondéré, et de récupérer de l'information qui échappe à certaines filières.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : Merci d'avoir mentionné des espèces comme *Phoenix*, *Trachycarpus* et *Agave* : ce sont des espèces en train de disparaître.

Cyril Cottaz (CBNMed) : L'idée aujourd'hui est de définir sur quoi nous allons travailler les prochaines années. Nous notons qu'il y a une volonté de discuter de ces espèces.

Lisa Lacroix (Ville de Montpellier) : Pourquoi forcément choisir un camp ? "Comment maintenir les cortèges existants pour préserver la résilience des milieux face au réchauffement climatique ?" versus "il faut accompagner l'introduction de nouvelles espèces dans la mesure où elles remplaceront la végétation indigène et assurent une fonctionnalité". Il ne faut peut-être pas forcément choisir entre les deux.

Virginie Oddo (FNPHP) : C'est un travail à deux niveaux : il y a un travail de longue haleine à faire sur le fond et sur l'approche. En parallèle, le plus urgent, c'est de prendre en compte les impacts [économiques] qu'il y a déjà dans les entreprises [qui préconisent, qui plantent] en lien avec les listes. Il y a un besoin immédiat de sensibiliser les porteurs de projets à l'usage de ces listes.

Cyril Cottaz (CBNMed) : pouvez-vous nous donner des exemples ou des contacts d'entreprises impactées ? afin que nous cernions le problème ?

Sébastien Fournié (DREAL Occitanie) : Faut-il réellement mettre une barrière entre la faune et la flore ? Est-ce qu'un écosystème avec PEE accueille une biodiversité faunistique aussi riche que celle que l'on rencontre dans les écosystèmes naturels ?

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : pour les PEE, les études d'impacts [analyses de risque] n'étudient qu'un petit aspect de l'espèce. Par exemple, pour la renouée du Japon, seuls les impacts floristiques ont été étudiés mais les populations hébergent des espèces extraordinaires dans les gorges du Gardon au niveau des oiseaux. Mais les aspects positifs ne sont pas étudiés.

Cyril Cottaz (CBNMed) : les aspects positifs sont décrits sur le site INVMED-Flore (www.invmед.fr) dans les fiches espèces mises à disposition. L'idée aujourd'hui est de voir comment on va pouvoir travailler sur ces questions.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : Nous avons besoin de transparence sur vos documents de travaux, pour pouvoir évaluer ce que vous avez fait. Si ça nous paraît pertinent, on pourrait travailler ensemble, sinon on mettra un veto sur les listes avec la force de frappe de notre syndicat. J'aimerais bien savoir comment vous avez évalué les impacts négatifs de Phoenix. Peut-être que c'est juste une erreur ? Mais si vous le voulez bien, nous passerons en revue toutes les espèces de vos listes, pouvant poser problème pour l'horticulture, sachant que l'horticulture n'est pas contre votre travail puisque nous avons nous même mobilisé l'ensemble des acteurs horticoles pour arrêter de cultiver les EEE qui ont un impact négatif majeur. Mais là vous en rajoutez tellement, que vous désamorcer notre travail de fond sur la mobilisation de l'horticulture. Tout le monde va être contre vous. Je fais l'intermédiaire entre vous et eux, mais là vous êtes en train de casser mon travail avec des listes qui ne tiennent pas la route de notre point de vue. Donc nous avons besoin de ré-évaluer vos listes pour éliminer les espèces qui nous posent problème.

Stéphanie Grosset (Ville de Montpellier) : dans quelle mesure pourrait-on participer à un réseau d'observateurs sur le terrain ? Certaines espèces ne sont pas classées comme préoccupantes alors que localement je trouve qu'elles ont un impact fort. Comment faire remonter des infos de terrain ? Est-ce que ça fait partie des objectifs ?

Cyril Cottaz (CBNMed) : oui, la surveillance et le recueil d'information sur les nouvelles espèces est une action prévue pour la stratégie effectivement. Quelqu'un veut-il renchérir ? Vous connaissez l'ensemble des cultivars stériles non drageonnant ? Est-ce que l'on pourrait les valoriser ?

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : il existe des cultivars stériles non drageonnants : je peux donner les noms. La question des populations est fondamentale pour nous mais ne concerne pas que les cultivars stériles non drageonnant qui seraient (*Acacia dealbata*, *Buddleia*). La population est liée au milieu : dans la basse vallée de l'Aude, *Lippia* pose problème dans des milieux très particuliers liés à des prairies salées inondables en surpâturage. Mais en dehors de ces critères, la plante n'exprime aucun potentiel envahissant. C'est une espèce majeure pour remplacer le gazon et pour limiter les intrants chimiques dans les espaces verts. Il y a des milieux où la plante pose problème, d'autres non. Les restrictions devraient être définies après des analyses très fines des modes de propagations de chaque espèce. Si on plante du *Lippia* sur un rond-point en centre-ville de Montpellier, est-ce qu'on a une chance qu'il se retrouve dans des conditions similaires à celles de la vallée de l'Aude ? Sinon, on peut le planter. Il faut un arbre de décision qui devrait être appliqué pour chaque espèce : où l'on regarde ? où elle est présente ? où elle a le potentiel de s'échapper ? Une espèce se resème donc c'est dangereux : pas forcément. Il faut analyser les milieux où l'impact est positif, les milieux où ils sont négatifs et les modes de propagation. Il y a peu de plantes dont les espèces devraient apparaître sur une liste, il faudrait plutôt des populations dans des milieux. Tant qu'on n'avance pas dans ce sens-là, vos listes font un mal considérable à la profession. Dans la mesure où elles font un mal considérable à la profession, nous aurons toujours du mal à mobiliser les horticulteurs pour aller dans votre sens.

Véronique Mure (botaniste indépendante) : sur les questions des analyses par population, cela avait déjà fait consensus par le passé dans un GT. Pour reprendre ce que dit Olivier Filippi, ce qui serait utile, ce serait de rentrer dans des questions de séries évolutives et de successions. De durée de vie de ces populations, et de qui vient les remplacer ? Dans le cadre du changement climatique, l'objectif n'est plus de savoir si ces plantes vont remplacer nos écosystèmes, mais de savoir vers quelle succession on tend ? ça serait une avancée extraordinaire de comprendre qu'est-ce que ça induit derrière comme formations végétales.

Olivier Filippi (Pépinières Filippi) : La notion de succession est importante. J'étudie une population d'herbe de la pampa (impacts négatifs) en bord de voie ferrée avec une succession intéressante : l'ailante est venu [supplanter l'herbe de la pampa] (impacts négatifs), puis le lierre est venu [supplanter l'ailante] (impacts positifs), aujourd'hui le micocoulier de Provence est venu (impacts positifs) : où est le problème ? Il faut effectivement travailler sur les successions en plus des écosystèmes émergents.

Jérôme Dao (CBNPMP) : en tout cas vous avez parlé plusieurs fois des écosystèmes émergents, ça nous intéresse d'avoir les publications. L'idée c'est de partager les infos. Ce GT vous sollicite aussi pour savoir comment travailler ensemble pour l'avenir : par exemple, quelles seront les espèces qui poseront problèmes à la filière demain ? Comment les éviter ? Cette liste est à même d'évoluer en fonction des connaissances, ce qui comprend aussi les connaissances/observations qui nous sont transmises. On peut commencer par s'entendre sur certaines espèces horticoles qui posent peu problème à tous, et apprendre à travailler ensemble pour les autres. L'objectif est de dialoguer, de mettre en commun la bibliographie, celle dont vous disposez et celle que nous avons utilisée pour faire les listes, et de voir sur quoi on peut travailler ensemble. C'est le socle pour construire un dialogue et avancer.

À cet égard, notre échelle de travail, et donc la portée de nos échanges avec vous, est seulement régionale, alors que la filière a besoin de traiter ce sujet à une échelle plutôt nationale, car d'autres acteurs (CBN/CEN/ARB/OFB) sont en capacité de produire des listes régionales EEE en France. Nous pourrions donc construire un dialogue plus large, touchant notamment l'ensemble du réseau des CBN, pour faire en sorte que le travail soit plus global.

Véronique Mure (botaniste indépendante) : L'enjeu fondamental reste de travailler plutôt sur la méditerranée qu'au niveau national. C'est une zone unique à considérer indépendamment.

Philippe Tixier-Malicorne (FREDON Occitanie) : il est important de réunir autour de la table les producteurs et les consommateurs : particuliers, collectivités, entreprises, professionnels. Il faut impliquer tous les acteurs régionaux. Si on n'a pas la cohésion de l'ensemble des parties prenantes, les groupes d'entreprises, les promoteurs immobiliers, etc. iront simplement chercher leurs plantes ailleurs. Il faut des partenariats locaux, des contrats de culture, des outils CCTP, etc. Si on a des cahiers des charges, des outils, on peut travailler ensemble et avoir un discours constructif régional, mais si on met trop de contraintes, ça vous échappera au niveau CBN, et ça échappera aux producteurs locaux. Autre point : les pressions sont telles qu'on ne pourra pas faire sans introduction. On joue à l'apprenti chimiste car on manque de recul. Continuons d'échanger mais il faut que ces échanges aboutissent à des choses concrètes.

Pierre Ehret (DRAAF) : En tant que représentant d'un service déconcentré de l'État, j'ai l'impression que la stratégie Occitanie est hors réglementation. On part de zéro, tout est ouvert mais la réglementation européenne est censée s'appliquer. Je pensais qu'on doit plutôt discuter de la façon dont elle est

appliquée, ou des difficultés à la faire appliquer. Pour que l'on puisse faire remonter plus haut les problèmes. Je suis surpris par cette approche hors réglementation existante.

Jérôme Dao (CBNPMP) : La réglementation n'est pas un point de discussion, cela fait consensus, donc ce n'était pas prévu d'en parler. Mais effectivement les modalités pour contribuer à son évolution sont un sujet à discuter.

Cyril Cottaz (CBNMed) : Justement, nous sommes en rédaction de la stratégie et nous devons effectivement prévoir du temps pour poursuivre l'animation des travaux en GT et traiter des sujets comme l'application de la réglementation en région Occitanie.

Pierre Ehret (DRAAF): si la réglementation est inapplicable, il faut la discuter. Si elle n'est pas assez large, ou trop large, il faut le dire aussi. On n'est pas là uniquement pour appliquer la réglementation, les GT peuvent aussi la faire évoluer si besoin. Si j'analyse le point de tension, c'est la publication de listes déjà très normalisées qui pose problème. Pour moi il y a deux listes, les espèces réglementées où, soit on applique, soit on essaie de faire bouger, et les autres où là on peut discuter pour faire remonter les infos vers l'Europe ou au niveau national. Ce n'est peut-être pas la commande qui a été faite aux CBN mais pour moi, c'est important en tant qu'administration.

Cyril Cottaz (CBNMed) : Effectivement, les listes EEE ne sont pas des listes réglementaires, mais leurs rôles pour faire évoluer la réglementation sera un sujet à discuter lors de prochains GT. Pour que vous puissiez vous exprimer, un [lien d'enquête en ligne](#) est prévu pour faciliter le recueil de contributions complémentaires.

QUELQUES RESSOURCES DISPONIBLES

GRUPE DE TRAVAIL « ENJEUX HORTICOLES, PAYSAGES ET JEVI »

Ressources JEVI (jardins, espaces verts, infrastructures) :

- Valhor, 2015 : Code de conduite plantes envahissantes. Disponible au lien suivant : <https://www.codeplantesenvahissantes.fr/accueil/>
- UNEP (Union nationale des entreprises du paysage), 2019 : Règles professionnelles “gestion des PEE et adventices”, gestion de populations de plantes exotiques envahissantes et d'adventices. Disponible au lien suivant : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/bonnes-pratiques-du-secteur-les-regles-professionnelles/les-regles-parues/p-e-6-r0-gestion-de-populations-de-plantes-exotiques-envahissantes-et-dadventices/>
- Plante & Cité, 2012 : gestion préventive des PEE, fiches techniques. Disponible au lien suivant : https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/114/gestion_preventive_des_plantes_exotiques_envahissantes

Autres ressources :

- FNTF (Fédération nationale des travaux publics), 2019 : Guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux publics. Disponible au lien suivant : http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/documents/biblio/leguide_v5-eee_chantiers_compressed.pdf
- UNPG (Union nationale des producteurs de granulats), 2014 : gestion des invasives sur les sites de carrières. Disponible au lien suivant : http://www.bibliotheque-unpg.fr/bibli/BIODIVERSITE_ET_PAYSAGE/NP-A20-14-G.pdf
- UPGE, 2020 (Union professionnelle du génie écologique) : préconisation pour la rédaction des cahiers des clauses techniques particulières. Disponible au lien suivant : <http://www.genie-ecologique.fr/wp-content/uploads/2020/09/Note-de-synth%C3%A8se-CCTP-EVEE-v14.pdf>
- IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature) France, 2016 : préconisation de gestion des EEE sur les sites d'entreprises (tome 1). Disponible au lien suivant : https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_Guide_EEE_entreprises_L1.pdf
- UICN France, 2016 : préconisations de gestion des EEE sur les sites d'entreprises (tome 2). Disponible au lien suivant : https://uicn.fr/wp-content/uploads/2016/09/UICN_France_Guide_EEE_LIVRET2_MODIFIE.pdf

Plateformes internet :

- Centre de ressources national EEE (UICN & OFB, Office français de la biodiversité). Plateforme nationale sur les espèces exotiques envahissantes (EEE). Disponible au lien suivant : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/flore/>

- INVMEF-Flore (CBNMed & CBNC, Conservatoire botanique national Corse & CBNA, Conservatoire botanique national alpin) : plateforme interrégionale sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Disponible au lien suivant : www.invmed.fr

Autres ressources proposées suite au débat :

- Bellard C., Marino C. & Courchamp F., 2022. Ranking threats to biodiversity and why it doesn't matter : Nature Communications (13): disponible sur le lien suivant : <https://www.nature.com/articles/s41467-022-30339-y>

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

GRUPE DE TRAVAIL « ENJEUX HORTICOLES, PAYSAGES ET JEVI »

ARB : Agence régionale de la Biodiversité
CBNA : Conservatoire botanique national alpin
CBNC : Conservatoire botanique national Corse
CBNMed : Conservatoire botanique national méditerranéen
CBNPMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
CD : Conseil départemental
CDR-EEE : Centre de ressources espèces exotiques envahissantes
CEN : Conservatoire d'espaces naturels
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDT(M) : Direction départementale des Territoires (et de la Mer)
DGAL : Direction générale de l'Alimentation
DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EEE : espèces exotiques envahissantes
ENS : École normale supérieure
FNPHP : Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières
FNTP : Fédération nationale des travaux publics
FREDON : Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles
GT : Groupe de travail
IUCN : Union internationale pour la conservation de la nature
JEVI : Jardins, espaces végétalisés et infrastructures
MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire
OFB : Office français de la biodiversité
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PEE : plantes exotiques envahissantes
PNR : Parc naturel régional
UNEP : Union nationale des entreprises du paysage
UNPG : Union nationale des producteurs de granulats
UPGE : Union professionnelle du génie écologique